

*Le Mar-
quis de Prié
irrité, quels
sont ses or-
dres aux
troupes.*

mettre à la Cour de Rome la Ratification du Traité qu'il avoit reçu de Vienne; il menaça même de jeter le Traité au feu si l'on différoit de terminer cet article; cependant il envoya des ordres à ceux qui commandent les troupes Imperiales, en l'absence du Comte de Thaur qui étoit à Vienne, de faire alté dans les endroits de l'Etat de l'Eglise où cet ordre les trouveroit: Il donna en même tems avis au Duc de Modene qu'il pouvoit continuer son armement, puis qu'il n'y avoit encore rien de réglé avec la Cour de Rome qui dût l'empêcher de faire valoir ses droits.

*Mr. de Tessé
se part de
Rome pour
retourner en
France.*

V. Quelques jours après la tenue de la Congregation dont je viens de parler, le Maréchal de Tessé, dont la santé étoit un peu rétablie, eut audience de congé du Pape; le 20. du mois de Fevrier il partit de Rome avec un cortège de quatorze Carosses à six Chevaux: les Cardinaux del Giudice, de la Tremouille, le Duc d'Atrie & plusieurs autres Seigneurs l'accompagnèrent à quelques lieues de la Ville. Ce Maréchal alla droit à Livourne pour s'y embarquer, où il reçut un Courier de Mr. le Duc de Savoye, avec des dépêches particulieres qu'on n'a pas jugé à propos de rendre publiques.

*Examen
des affaires
de la Chine.*

VI. Dans une Congrégation extraordinaire qui fut tenue à Rome le 4. Fevrier en presence du Pape, on délibéra sur les moyens de faire exécuter les Decrets qui ont été faits il y a quelques années touchant l'uniformité que doivent observer les Missionnaires de la Chine; * cette affaire fut différée jusques à ce qu'on eût examiné les Memoires apportez de ce Pais-là, par les Députés des jésuites;

ceux